

Vente du site historique du CHS, tous concernés !

Collectif pour la nature en ville (NEV)

<https://NatureEnVille.org>

 [DefenseNatureChambery](#)

La mairie devient propriétaire

C'est officiel la partie ancienne du CHS de la Savoie (le Livettaz) est vendue. C'est un site remarquable par sa situation, sa superficie (9,5 hectares) dont son parc arboré de 3 hectares. Partiellement protégé pour son architecture (arrêté du 21/12/1984).

La mairie de Bassens via l'EPFL (établissement public foncier de la Savoie) vient de l'acquérir pour 19,6 millions d'euros. Elle est donc maîtresse du projet et délivrera les permis de construire en fonction de ses propres orientations.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir ce patrimoine rester dans le domaine public.

Les projets de la municipalité

On en sait peu de choses. Le Dauphiné Libéré évoquait le 22/12/2021 que la mairie imaginait la création « d'un vrai cœur de ville mixant logements et commerces de proximité, l'installation de la future école ».

La consultation du PLU a permis d'identifier que le site est classé zone UGe (construction à vocation publique uniquement et périmètre en attente de projet) depuis 2020 et ce pour 5 ans. Une modification du PLU est donc nécessaire pour permettre le projet. Par ailleurs, le plan indique une zone verte à protéger uniquement en partie basse du Livettaz.

Quid alors du devenir de cet espace vert ? Quel sort va être réservé aux nombreux arbres centenaires situés en dehors de cette zone ?

Un bien commun, un projet commun

Le site de Livettaz, propriété de la commune devient un bien commun. Nous demandons que la population soit non seulement informée mais consultée.

Dans le « Bassens actualités » de Décembre 2021 le maire semble s'engager dans ce sens : « un projet à construire ensemble : nous avons des idées, on souhaite les enrichir avec vous ! ».

Nous proposons, dans ce sens, quelques pistes de réflexions.

- Comment faire pour que ce lieu garde une part de son identité qui a toujours été d'être un lieu d'accueil et de soins ?
- Un bien commun c'est du service public : création d'une maison des services publics, d'un lieu intergénérationnel avec côte à côte une école, une crèche, un EPHAD ?
- Sans oublier la culture : résidence d'artiste comme il y a eu « l'Endroit » au sein du CHS dans lequel patients et soignants pouvaient s'associer ?

Une opportunité extraordinaire pour notre ville. Tout en conservant les zones arborées et le patrimoine architectural existant, créons ensemble un lieu exceptionnel.

Se mobiliser pour être entendu

Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids pour influencer sur les décisions de la mairie.

Habitants de Bassens, professionnels du CHS, rêveurs, toute personne concernée par votre cadre de vie et le devenir de ce lieu emblématique manifestez-vous !

Faites savoir à la municipalité que vous souhaitez participer à ce projet : mairie@bassens-savoie.fr

Et pourquoi pas réunir nos énergies au sein d'un « Collectif du Cœur de Ville de Bassens » ?